

de 1976. Voudrait-il nous dire si la Société centrale d'hypothèques et de logement a consenti à fournir le montant de 120 millions nécessaire à la construction d'habitations pour les athlètes et les délégations des divers pays, comme on le laisse entendre à la page 48 du mémoire présenté par la ville de Montréal à l'Association olympique internationale?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu d'entente de ce genre. A vrai dire, aucune communication, que je sache, ne m'est parvenue ni à la direction de la Société centrale d'hypothèques et de logement au sujet de cette proposition.

LES AFFAIRES INDIENNES

NOUVEAU-QUÉBEC—LE TRANSFERT DES ESQUIMAUX À LA COMPÉTENCE PROVINCIALE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. De temps à autre, il a fait savoir que des entretiens avaient lieu entre les Esquimaux du Québec septentrional et des représentants du gouvernement du Canada et, je crois aussi, du gouvernement du Québec. Peut-il maintenant rendre compte de ces entretiens, car les Esquimaux redoutent énormément d'être confiés à une autre compétence administrative?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je sais que M. Neville, représentant du gouvernement fédéral, est revenu à Ottawa au cours de la fin de semaine. Il est en train de préparer son rapport. Aussitôt que je l'obtiendrai, il me fera plaisir de faire des commentaires au très honorable député de Prince-Albert.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, vu l'opposition générale à cette décision—et elle est presque unanime parmi les Esquimaux du Québec septentrional—et vu qu'ils ne veulent d'aucune manière être soustraits à la juridiction du Parlement et du gouvernement fédéral, le ministre envisagerait-il de faire présenter des instances sous forme d'un mémoire à la Cour suprême, afin d'établir si le gouvernement du Canada a le pouvoir d'agir comme il cherche à le faire envers ces Esquimaux, qui relèvent de la compétence du Parlement fédéral? Portera-t-il la question devant la Cour suprême du Canada pour savoir si la chose est légale afin de protéger les droits de ces gens?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question bien importante. Nous sommes en train de consulter les Esquimaux, comme je l'ai expliqué à plusieurs reprises. Il est important d'assurer que les droits fondamentaux des Esquimaux, quant à la langue et à la religion, soient protégés. Je puis assurer le très honorable député que la politique du gouvernement vise à la sauvegarde de ces droits fondamentaux. Toutefois, il faut reconnaître que ces citoyens sont aussi des Québécois et, comme la province de Québec fait partie du Canada, ils ont des droits en tant que Québécois et Canadiens.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puis-je maintenant demander au ministre de répondre à la question? Comme le sentiment de ces Esquimaux s'élève contre cette idée, voudrait-il songer à saisir la Cour suprême du Canada de la question pour savoir s'ils peuvent être légalement transférés, en totalité ou en partie et contre leur gré, à la compétence provinciale?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit à la Chambre que nous étudions présentement le problème et que nous avons envoyé une équipe pour discuter avec les Esquimaux. Cette équipe est revenue en fin de semaine et nous présentera bientôt un rapport. Nous en communiquerons alors à la Chambre les conclusions.

BANQUE DU CANADA

LES PENSIONS DES EMPLOYÉS RETRAITÉS

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Vu que les anciens employés de la Banque du Canada—et je fais allusion aux adjoints et non aux anciens gouverneurs—ne verront pas leurs pensions augmentées en vertu de la loi prévoyant des prestations de retraite supplémentaires, le ministre discutera-t-il la question avec les hauts fonctionnaires de la Banque du Canada, dans l'espoir que leurs employés seront traités de la même façon que les fonctionnaires en général?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Volontiers, monsieur l'Orateur.

LES FINANCES

L'ENQUÊTE SUR L'ADMINISTRATION DE LA MONNAIE

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au minis-